

**Département
Des ARDENNES**
=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**
=====

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 06.11.2024

Convocation faite
Le 23.09.2024

**Délibération
N°2024-10-176**

**Arrêt du Schéma de
Cohérence Territoriale
(SCoT) Nord-Ardennes :
Avis de la Communauté
de Communes Ardenne
Rives de Meuse**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHÉUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), M^{mes} Angélique WAUTOT, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), MM. Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Jean GUION), M^{me} Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-499 du 30 août 2018 établissant la délimitation du périmètre du SCoT Nord-Ardennes,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2019 créant le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-03-011 du 2 mars 2020 prescrivant le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Nord Ardennes,

Considérant la construction, par le SCoT, de son Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et de son Document d'orientations et d'Objectifs (DOO),

Considérant l'intention donnée au SCoT Nord-Ardennes de maintenir, voire d'accroître sa population,

Vu la délibération n°2021-07-018 du 19 juillet 2021 approuvant la synthèse du diagnostic du SCoT,

Vu la délibération n°2022-04-017 du 27 avril 2022 prenant acte des débats sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°2023-10-019 du 03 octobre 2023 prenant acte des débats autour du Document d'orientations et d'Objectifs (DOO), son Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) et les modifications apportées au PAS du SCoT Nord-Ardennes,

Vu la délibération n°2024-03-010 du 28 mars 2024 validant les modifications apportées au DOO suite à la concertation,

Vu la délibération n°2024-06-027 du Comité Syndical du 10 octobre 2024 arrêtant le projet du schéma et la nécessité de soumission du projet pour avis aux personnes publiques associées (PPA) étant principalement les partenaires techniques et institutionnels et les collectivités concernées,

Considérant que l'ensemble des documents mentionnés sont disponibles sur le site internet du SCoT Nord-Ardennes,

Entendu la présentation de Madame Lara BARHOUUM, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, et de Monsieur Maxime PICARD, Directeur d'Etude à l'Agence d'Urbanisme de Reims,

Entendu l'interrogation de M. Claude WALLENDORFF sur la qualification des couples VIREUX-MOLHAIN / VIREUX-WALLERAND et FUMAY / HAYBES dans le projet d'armature territoriale du Document d'Orientation et d'Objectifs,

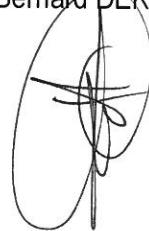
Après vérification, la qualification de ces couples en tant que pôles urbains a été validée le 17 janvier 2023. Il y a bien eu débat avec le Syndicat Mixte du SCOT qui avait émis des réserves à une telle modification. Finalement, après échanges entre les EPCI avec l'Agence d'Urbanisme de Reims, elle a été obtenue avec celle de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne concernant le couple BOGNY-SUR-MEUSE / MONHERME,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
Abstention : M. Claude WALLENDORFF

* **donne** un avis favorable au SCoT Nord-Ardennes tel que présenté.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard DEKENS". The signature is enclosed within a roughly circular outline.